

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 15 AVRIL 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 15 avril 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Rita D. Turriff et Martine Bouchard et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier et M. René Gauthier, de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

**RÉSOLUTION #19-04-50**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION #19-04-51**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2018 et adoption.
4. Comptes payables du mois de mars 2019;
5. Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis afin de modifier certains règlements d'urbanisme;
6. Demande d'appui au projet d'implantation de VISIOCONFÉRENCE dans les bibliothèques;
7. Période de questions.
8. Levée de l'assemblée.

**3. Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2018 et adoption.**

**RÉSOLUTION #19-04-52**  
**PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET ADOPTION**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer accepte le rapport sur les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2018 tel que préparé par Raymond, Chabot, Grant, Thornton et présenté à cette séance par M. René Gauthier.

**4. Comptes payables du mois de mars 2019.**

**RÉSOLUTION #19-04-53**  
**COMPTES PAYABLES DU MOIS DE MARS 2019**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de mars 2019 pour un montant de 67 057.09 \$, adopte la liste des comptes à payer de mars 2019 pour un montant de 37 881.61 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes

**5. Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis afin de modifier des règlements d'urbanisme.**

**RÉSOLUTION #19-04-54**  
**MANDATER LE SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MITIS AFIN DE MODIFIER DES RÉGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis afin d'accompagner la municipalité dans le processus de modification de certains règlements d'urbanisme.

**6. Demande d'appui au projet d'implantation de VISIOCONFÉRENCE dans les bibliothèques.**

**RÉSOLUTION #19-04-55**

**DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION DE VISIOCONFÉRENCE DANS LES BIBLIOTHÈQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas St-Laurent, aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appuie le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales et reconnais :

**QUE** l'implantation de la Visioconférence, aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.

**QUE** la Visioconférence contribuera au développement social des communautés.

**QUE** la Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune période de questions.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #19-04-56**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Luc Hamelin propose que la présente séance soit levée à 20h07.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier